



**MAIRIE DE CHATELNEUF**

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 02 JUILLET 2021 à 19 h 00  
Salle des Associations – Escape SYAMOUR  
600 rue Principale

**Sont présents :** Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mesdames les conseillères : Catherine POINOT et Colette HUMBERT et Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE.

**Sont absents :** Madame Juline DOUCEY, et Messieurs : Benjamin MITTAY (procuration à Jacques GIRARDOT), David SEILLER, Romain VIENOT, Guillaume BLONDEAU (procuration à Catherine POINOT),

Rappel **quorum** période de crise sanitaire : 5

**Secrétaire de séance :** Stéphane VANNOZ

**Invitée :** Madame Nathalie PARRAUD, membre du groupe de travail de rédaction du site WEB communal.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour que soit ajouté deux délibérations :

- demande d'inscription du projet réfections des routes à la subvention DETR
- Projet de motion des communes forestières

Le conseil accepte ces ajouts à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte rendu de la séance du 04/06/2021 :**

Approuvé à l'unanimité

**Ordre du jour :**

**1. Présentation du site Web de la Commune de Châtelneuf**

Mesdames Poinot et Parraud présentent le futur site de la commune, en partenariat avec JORDELS MEDIAS. Le conseil approuve.

Un gros travail se profile : compléter les items.

La population a déjà été sollicitée pour des photos et pourra l'être pour compléter les différentes rubriques.

**2. Assemblée générale COFOR**

Présentation du réseau des communes forestières et de ses actions en Bourgogne Franche-Comté. Rapports financiers et d'activité. Interventions des personnalités.



### 3. SIVOS et Conseil d'école

Sivos : Création d'un poste de directeur au sein du périscolaire : 33h par semaine sur le grade d'animateur 1<sup>ère</sup> classe Animateur 2<sup>ème</sup> classe. Outre la gestion des personnels il aura à sa charge la création et la mise en place du PEDT (plan éducatif de territoire).

Plusieurs commissions se sont réunies pour traiter : de la sécurité dans l'installation des jeux, de la gestion des travaux intérieurs au bâtiment, du renouvellement de contrats et de formation certains logiciels.

#### Conseil d'école

L'ordre du jour rappelle un bilan 2020 2021 confronté à la gestion de la crise sanitaire et des difficultés rencontrées. La préparation de la rentrée 2021 fait état d'une baisse d'effectif importante (moins 10 élèves) pour atteindre le nombre de 60 élèves inscrits. Il fut ensuite question de différents matériels à acheter et d'installation de jeux extérieurs veillant à respecter les normes de sécurité.

### 4. Contrôle labellisation PEFC

Sélectionnée dans le cadre d'une campagne de contrôles des forêts certifiées, la commune assure, documents à l'appui, du bon respect du cahier des charges accompagnant la certification, et reçoit un avis favorable du contrôleur présent.

### 5. Rencontre avec la commune du VAUDIOUX

Suites aux récentes intempéries (inondations), la commune du Vaudioux fut impactée par des déversements importants en provenance du lieu-dit : La Fugemaille, situé sur la commune de Châtelneuf. L'afflux de matériaux polluants en quantité incite les communes à se réunir pour discuter ensemble de la problématique.

## Comptes rendus des commissions :

### A. Urbanisme

Après la période de fortes précipitations occasionnant des inondations dans la partie basse du village, la commission s'est réunie sur place pour dresser un état des lieux des déficiences du réseau de collecte des eaux pluviales. Des avis sont demandés auprès de la DDT, des devis de réaménagements seront fournis par l'entreprise PH. ANDREY.

Dans un second temps fut abordée la problématique Fugemaille (détritus, pollution), les incidences en aval, comment nettoyer, protéger, avec qui, quels partenariats?

Troisième temps : D.E.C.I. Le schéma fut envoyé par M. David pour lecture, validation, avant envoi au SDIS et à la DDT.

Fiche projet N°2 : Sécurité routière. Après réception du devis Girod et vérification, la commission donne un avis favorable pour sa présentation en conseil municipal. Le dossier pourra être présenté pour bénéficier des financements plans de relance.

## Délibérations :

### 1) Règlement d'affouage :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes des parcelles : DIVERS de la forêt communale d'une superficie cumulée de 20 ha à l'affouage.
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à : 0 euros
- Tarif de l'affouage : **8 € H.T le stère**
- Adopte le Règlement d'affouage sur pied (annexe 3)
- Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :
  - Délivrance aux affouagistes inscrits sur la liste de l'année 2021 :
    - Du taillis, des arbres de moins de 30 cm de diamètre,
  - L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants :
    - Monsieur Pascal FOMINE
    - Monsieur Stéphane VANNOZ
    - Monsieur Jacques GIRARDOT
  - L'exploitation est interdite du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 1<sup>er</sup> mars 2022, période où les sols sont trop fragiles pour supporter le passage des engins.
  - Les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés au :
    - 30/09/2021 pour le taillis et la petite futaie
    - Le délai d'enlèvement est fixé au 30/09/2021.
  - Prescriptions particulières propres à chaque parcelle (C.F. Annexe 2)

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,

Adopté à l'unanimité.

### 2) Vente de terrain :

Le 12/05/2021, la Commission Bois Agriculture prend lecture du courrier en date du 10/05/2021 de Monsieur JM BLONDEAU proposant l'achat pour partie de la parcelle B75.

La Commission rend un avis favorable pour la vente de cette parcelle dans sa totalité.

La réponse de Monsieur JM BLONDEAU en date du 31/05/2021 valide notre proposition qui est portée en lecture au CM du 04/06/2021.

A l'issue, le CM se prononce pour un « Accord de principe » sur la vente à votre profit de la parcelle B75 d'une surface de 8 ha 41 a 68 ca au prix de 1 500 € (mille cinq cent euros) l'hectare, à l'unanimité, soit la somme totale de 12 625.20 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide définitivement la vente à l'unanimité (la procuration de M. Guillaume BLONDEAU n'a pas été prise en compte pour cette délibération) de cette parcelle dans sa totalité au prix de 12 625.20 € soit 1500 euros l'hectare.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,

### 3) Inscription au plan de relance du projet « Circulation » :

Un état des lieux sur la circulation dans le village met en évidence des points critiques particulièrement aux intersections des rues ou impasses avec la rue Principale.

Les entrées dans le village peuvent être à vitesse trop élevée, malgré un affichage marqué à 30 km/h : Depuis le Vaudioux, depuis la route du Pont de Chaux, depuis la route de Mont sur Monnet.

Le croisement de quatre routes vers l'Eglise n'est pas sécurisé, tout comme le croisement au bas du village entre la rue principale, le chemin des Charrières, la rue Albel Girardot et le chemin de la Fulie, avec en son sein l'arrêt du bus scolaire.

#### Objectifs :

Légiférer pour la mise en place d'un plan de circulation pour protéger et sécuriser les intersections : Céder le passage pour l'ensemble des intersections avec la rue Principale. Les dispositifs retenus après réflexion et concertation sont les marquages au sol avec bandes de rives visuelles, et des arrêts par des stop aux intersections secondaires. Une révision générale des points critiques a été faite avec des solutions du type marquage ou panneaux pour un premier projet.

Le plan de limitation de la vitesse dans le village a été revu et sera pourvu de secteurs limités : limitations à 30 km/h.

Les bordures arborées ou arbres seront éliminées pour augmenter la visibilité des automobilistes à des endroits définis.

#### Durée estimée :

10 jours à partir du début d'intervention de l'entreprise

#### Coût global :

11 240.18€ HT

#### 1. **Constitution du dossier**

##### 1.1 Délibération du conseil municipal

En date du 02/07/2021

##### 1.2 Devis : Ci-joint

Signaux GIROD pour la somme de 11 210.18 HT soit 13 488.22 TTC

#### 2. **Plan de financement du projet :**

1/3 Communauté de communes CCCNJ :	3 746.72 HT
1/3 Conseil départemental :	3 746.72 HT
1/3 Commune :	3 746.74 HT

#### 3. **Pièces complémentaires selon le projet :**

- Délibération n° 03072021 du 02/07/2021
- Devis SIGNAUX GIROD



4. **Plans de réalisation :**

Plan de voirie de la Commune de Châtelneuf.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte se projet à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,

4) **Attribution de subventions ACCA**

Monsieur le Maire lit la demande de subvention faite par l'ACCA de Châtelneuf :

L'ACCA a l'intention de mettre en place des postes de tir surélevés, afin d'augmenter la sécurité des autres usagers.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :**

- **3 voix « pour »,**
- **2 voix « contre »,**
- **3 absentions**

**D'octroyer une subvention d'un montant de 300,00 euros à l'ACCA de Châtelneuf.**

**Sous réserve :**

- **De recevoir le contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile**
- **De recevoir le règlement intérieur.**
- **De rajouter la mention suivante sur la convention « La commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident au niveau des postes de tir ».**

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour cette opération

5) **DETR (Réfection de voiries communale)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de « réfection de voiries communale ».

Il représente le devis retenu de la société Roger Cuenot (délibération n° 01062021 CM du 04/06/2021) pour la somme de :

49 934.50 € HT soit 59 921.40 € TTC

Monsieur le Maire propose donc de présenter ce dossier au titre de la DETR 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Accepte ce projet,**
- **Sollicite une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 60 % soit 29 960.70 euros,**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,**

**Adopté à l'unanimité.**

## 6) **Motion COFOR**

**Exposé des motifs :** Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »



### CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

### CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :** exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

### Questions diverses :

- 1) Remerciements adressés à M. Jacques GIRARDOT pour sa participation active au chantier de l'Espace Syamour
- 2) Annonce de la subvention GIE IMPA pour l'aménagement du bureau et l'accompagnement des personnes âgées en milieu rural : 3371 €
- 3) Opération brioche de l'APEI du 20 au 26 septembre 2021 menée par Me Y Gérard.
- 4) Tour de l'avenir le jeudi 19/08/2021, 6 étapes : Champagnole Septmoncel, passage sur la commune entre 12h30 et 13h30, les directives concernant les règles de circulation à respecter seront communiquées à la population.
- 5) Prochain conseil : **vendredi 27 août 2021 19h00**, lieu à définir.

Séance levée à 22 h 10

Le Maire  
Bruno RAGOT



